

Communiqué n° 14 du 27 mai 2020

ARBORICULTURE

FEU BACTERIEN

Des poiriers ont été diagnostiqués positifs au feu bactérien dans la plaine de Bramois. Les mesures d'élimination sont en cours, de même que les inspections dans les vergers aux abords des parcelles atteintes.

Cette maladie causée par la bactérie *Erwinia amylovora* est particulièrement dangereuse et très contagieuse. Elle s'attaque principalement au cognassier, poirier et pommier pour les arbres fruitiers à pépins et aux Cotoneaster, Pyracantha et à l'aubépine pour les plantes ornementales.

Les producteurs de la région concernée doivent contrôler systématiquement les cultures. En cas de suspicion, ne pas toucher les arbres et contacter l'office d'arboriculture au 027/606 76 05. Dans l'attente du diagnostic, ne pas se déplacer dans d'autres parcelles sans désinfecter les mains, les outils, les véhicules agricoles, les chaussures et changer d'habits. Pour plus d'informations, vous pouvez consulter le site www.feubacterien.ch

DROSOPHILA SUZUKII

Depuis le début de l'année, des *D. suzukii* ont été capturées régulièrement dans notre réseau de piégeage. Lors du dernier contrôle, plus de 3 individus par piège ont été comptabilisés (période du 1^{er} au 18 mai). Des pontes de *D. suzukii* ont été observées sur des cerises précoces dans les jardins familiaux. Il faut donc être vigilant par rapport aux récoltes des cerises à venir.

Pour rappel, l'OFAG a accordé une homologation exceptionnelle sur fruits à noyau pour différents produits dont :

- AudiENZ, BIOHOP AudiENZ, avec un délai d'attente de **7 jours, max. 2 traitements**
- Gazelle SG, Basudin SG, Barritus Rex, Oryx Pro, avec un délai d'attente de **7 jours** sur cerisier et de **14 jours** sur prunier, pêcher, abricotier, **max. 2 traitements**

Les mesures d'hygiène doivent impérativement être appliquées lors des récoltes : ne pas laisser des fruits surmaturés ou tombés au sol, limiter au strict minimum l'arrosage des parcelles et y maintenir le gazon très ras. En cas de présence avérée de *D. suzukii* : réduire l'intervalle entre les cueillettes, réfrigération rapide à 1°C des fruits pour éviter les éclosions des œufs présents.

COCHENILLE FARINEUSE

Les captures sur scotchs restent faibles. Lors des contrôles visuels dans les vergers, des jeunes stades larvaires (N1 et peut-être N2) sont observés.

Lutte : pour les producteurs situés dans le périmètre de lutte obligatoire et qui n'ont pas encore traité contre *P. comstocki*, nous conseillons d'effectuer un traitement à l'acétamipride (Gazelle SG, Basudin SG, Barritus Rex, Oryx Pro), la semaine prochaine. Attention sur les abricotiers précoces, le délai d'attente est de **3 semaines**.

CARPOCAPSE DES POMMES ET DES POIRES

Les prévisions prévoient les éclosions des premières larves de carpocapse pour la fin de cette semaine.

Le virus de la granulose doit être appliqué dès le début des éclosions sur les parcelles en confusion avec une pression moyenne à forte l'année dernière.



MOUCHE DE LA CERISE

Voir communiqué de la semaine dernière.

VITICULTURE

MILDIU / OÏDIUM

Des taches d'huile de mildiou nous ont été signalées dans les régions de Leytron (Ravanay) et de Fully (Branson et Châtaigner). Ces infections ont pu avoir lieu entre le 10 et le 14 mai.

Bien que la météo de ces prochains jours s'annonce sèche et venteuse, il est essentiel de maintenir une protection sans faille à max 10-12 jours d'intervalle et de particulièrement soigner l'application. La vigne entre en effet dans une phase de grande sensibilité à l'oïdium et au mildiou. Le **soufre mouillable** doit être appliqué à la dose de 0.4 %, soit 3.2 à 4 kg/ha « avant fleur », 4.8 kg/ha à la « floraison » et 6.4 kg/ha « après floraison ».

Pour les traitements « sans produits de synthèse », il convient de renouveler les traitements après 20 à 30 mm de pluie et/ou de renouveler la protection de la végétation avant les prochaines pluies, mais au plus tard 8-10 jours après le traitement précédent.

En cas d'utilisation de produits pénétrants ou systémiques, le lessivage est moindre. Nous recommandons néanmoins de ne pas dépasser 12-14 jours entre deux sulfatages en cette période de grande sensibilité aux maladies (de la floraison jusqu'à la fermeture de la grappe).

En cas d'attaque déclarée d'oïdium, un poudrage à l'aide de soufre (25 kg/ha) est efficace, à condition que les températures soient supérieures à 25°C, que la luminosité soit bonne et en l'absence d'orage en fin de journée.

En cas d'irrigation par aspersion, il est nécessaire d'effectuer un traitement contre les maladies dans les 2 à 3 jours qui suivent.

SERVICE CANTONAL DE L'AGRICULTURE